

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du Lundi 17 novembre 2014

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – BERRET Patrick – DUMOUTIER Stéphane – GREGNAC Régine – TAULEIGNE Thierry – PRAT Dimitri – DOMERGUE Vincent – RICHARD Jean-Marie – TESTE Julie – EYRAUD Patricia

Absents excusés : COQUILLEAU David – GARAND Sophie – CROZE-ARAUJO Christelle

Absents : MURILLON Luc

GARAND Sophie donne pouvoir à DUMOUTIER Stéphane
COQUILLEAU David donne pouvoir à BERRET Patrick
CROZE-ARAUJO Christelle donne pouvoir à BERAL Didier

➤ Taxe d'Aménagement : délibération arrivée à échéance

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire, sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 5%.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ Noël des employés communaux

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à chacun des 9 agents communaux des chèques cadeaux pour Noël 2014 pour un montant de 110 €.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ Temps d'Activités Périscolaires

- Délibération qui annule et remplace la délibération du 29 septembre 2014 concernant la signature de la convention avec l'intervenante sport pour les Temps d'Activités Périscolaires

Le Conseil Municipal a modifié la délibération en date du 29 septembre 2014, concernant l'intervenante sport des Temps d'Activités Périscolaires, en ce sens que la convention est signée avec le Tennis Club Fontbellonnais et non avec Madame ROURE Claude.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

- Autorisation de signature d'une convention prestations de services : intervenant extérieur

Le Conseil Municipal, pour pallier à l'absence programmée de l'intervenant percussion des Temps d'Activités Périscolaires en début de troisième période, a donné son accord pour la conclusion de la convention :

Tennis et activités sportives par Madame BOISSIN Céline exerçant l'activité d'enseignement du tennis et de l'animation sportive en profession libérale, pour un montant de 75 €.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ Finances :

- Délibération remboursement redevance assainissement sur 4 ans, facturation à tort forfait forage

Concernant un abonné à l'assainissement, dont la consommation d'eau était très faible, un forfait forage de 30 m³ par an a été appliqué à tort. En effet, cette personne n'a pas de forage, sa consommation est simplement très inférieure à la moyenne (1m³ par an) puisqu'il s'agit d'une résidence secondaire très rarement occupée.

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser à cet abonné le trop perçu au titre de la consommation assainissement, en remontant sur 4 exercices soit : 219,24 €.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

- Pénalités de retard facture de l'entreprise détentrice du marché raccordement assainissement

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 4.3 du C.C.A.T.P. à l'entreprise VEZIAN TP, titulaire du marché à bons de commande, compte tenu du fait que la prolongation du délai d'exécution des travaux est due à des événements indépendants de sa volonté.

13 Pour 0 Contre 1 Abstention

- Décision modificative n° 3 budget communal

Le Conseil Municipal a donné son accord pour procéder à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES		
Compte 611 : Contrats prestations services	10 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	10 000,00 €	
Compte 6336 : Cotisations CNG, CG de la FPT		200,00 €
Compte 6413 : Personnel non titulaire		7 300,00 €
Compte 6451 : Cotisations de l'URSSAF		1 900,00 €
Compte 6453 : Cotisations caisses de retraite		300,00 €
Compte 6454 : Cotisations ASSEDIC		300,00 €
TOTAL CHAPITRE 012 : Charges de personnel		10 000,00 €

Section d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES		
Compte 165 : Dépôts et cautionnement reçus		600,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 : Remboursement d'emprunt		600,00 €
Compte 2112 : Terrains de voirie		4 000,00 €
Compte 21538 : Autres réseaux		4 000,00 €
Compte 2158 : Autres matériels et outillage		2 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles		10 000,00 €
Compte 2313 : Immobilisations en cours construction	10 600,00 €	
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	10 600,00 €	
RECETTES		
Compte 2802 : Frais d'études, d'élaboration		9,36 €
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre section		9,36 €
Compte 10226 : Taxe d'aménagement et versement sous-densité	9,36 €	
TOTAL CHAPITRE 10 : Dotations Fonds divers Réserves	9,36 €	

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ **Conventions de mise à disposition :**

- Communauté de Communes du Vinobre

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du Personnel Technique de MERCUER au sein de la Communauté de Communes du Vinobre. Les missions des employés communaux détachés auprès de la communauté de Commune du Vinobre sont les suivantes :

- Ramassage des ordures ménagères ainsi que la collecte des objets encombrants,
- Petits travaux de voirie,
- Mise en place et enlèvement du matériel d'exposition ainsi que de l'estrade de la Communauté de Communes du Vinobre,
- D'autres travaux relevant des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Vinobre,

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

- Syndicat Intercommunal Ailhon Mercuer

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du Personnel Technique de MERCUER au sein du Syndicat Intercommunal des eaux Ailhon/Mercuer. Les missions des employés communaux détachés auprès du Syndicat Intercommunal Ailhon Mercuer sont les suivantes :

- Intervention sur le réseau d'eau potable,
- Relevé des compteurs d'eau.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ **Statut bibliothèque :**

Le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme, au 31 décembre 2014, à la convention de la commission tripartite qui gère actuellement la bibliothèque, et, qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, la bibliothèque sera en régie municipale directe.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ **Création d'un comité consultatif cantine scolaire**

Afin de réfléchir à des solutions pour l'amélioration du service de la cantine scolaire, le Conseil Municipal a décidé la création d'un comité consultatif : cantine scolaire. Les membres suivants ont été nommés pour la composition de ce comité :

Responsable : Stéphane DUMOUTIER

Membres titulaires : Stéphane DUMOUTIER, Christelle ARAUJO, Béata CREUS, Didier BERAL, Carole CHAPUIS, Alexandre HALET, Patrick MANDIN, Yohan VERDON

Membres suppléants : Vincent DOMERGUE, Régine GREGNAC, Sophie GARANT, Thierry TAULEIGNE, Sarah LEHMAN, Jérôme POLIOL, Karine VERDON-ARZALIER

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ Délibération pour soumission des clôtures à déclaration préalable

Le Conseil Municipal a décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1^{er} janvier 2015.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

➤ Bulletin Municipal :

- Choix du devis :

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le devis de la société FOMBON, Avenue de Roqua - BP.53, 07200 AUBENAS Cedex d'un montant de 688,00 € HT, pour l'édition et la gestion de l'impression du bulletin municipal 2015.

14 Pour 0 Contre 0 Abstention

- Tarifs de publicités :

Le bulletin municipal 2015 sera au format A5, le Conseil Municipal a donc décidé de revoir les tarifs des insertions publicitaires et les a fixés comme suit :

- 1/8 page : 75 €
- 1/4 page : 100 €
- 1/2 page : 125 €

14 Pour 0 Contre 0 Abstention